

des Communautés de *Liechtensteig* & de *Wattweil*. Le Secrétaire du pays tient le protocole dans cette Chambre, La Justice se rend au nom du Prince, & devant cette Chambre sont portées toutes les affaires criminelles. Les informations se font en présence du Baillif, du Secrétaire du pays, & de deux Juges, en parité de Religion. Cette Chambre est soldée par le Prince. La confiscation en matière criminelle appartient au fisc du Prince.

Les basses - Jurisdictions, dans chaque communauté, ont les premières instances en toutes causes civiles; on peut en appeler, pour les procès au-dessus de quinze florins, à la Chambre des appellations, qui est du ressort du Prince, & formée par six Assesseurs du pays, moitié Catholiques, & moitié Réformés. Le Baillif général y préside; & sa voix est prépondérante en cas de parité. Moitié de ces Assesseurs est choisie par l'Abbé, & moitié par le Conseil provincial.

Il y a aussi un Conseil de guerre, composé de douze Assesseurs; le Prince en nomme six, trois Catholiques & trois Réformés, & le Conseil du pays nomme dans la même parité les six autres. Le *Banneret* doit être du nombre des six derniers; il est, en temps de guerre, le chef des habitans. Toute la commune générale du pays le nomme. Le Baillif général est aussi le Président du Conseil de guerre. Cette Chambre connoît de tout le Militaire, des levées, recrues & précautions de santé. On exerce les milices l'Été dans toutes les communautés après le Service divin; le Conseil général ordonne tous les ans une revue & un exercice général.

L'assemblée générale du pays, dite *Landsgemeind*, com-